

Conditions générales

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales (ci-après dénommées CG) s'appliquent aux services d'hébergement fournis sur la base de réservations individuelles des clients (ci-après dénommées réservations) pour un maximum de 5 chambres par réservation. Elles s'appliquent également aux services qui en découlent fournis aux clients par le Walliserhof Grand Hotel & Spa, ou Décorations SA (ci-après dénommé Walliserhof). Elles font partie intégrante de toute réservation. Si les présentes CG sont en contradiction avec les conditions contractuelles d'un hôte ou d'un client, les présentes CG font foi.

2. Conclusion du contrat

Une fois que le client a effectué sa réservation, il reçoit une confirmation écrite de celle-ci (généralement par e-mail). Ce n'est qu'avec cette confirmation de réservation écrite du Walliserhof au client qu'un contrat est conclu avec le client.

3. Services, paiement et prix

3.1 Le Walliserhof fournit les services que le client a commandés et qui ont été confirmés par écrit par le Walliserhof. En l'absence d'un accord écrit contraire, le client n'acquiert aucun droit à la mise à disposition d'une chambre spécifique dans une catégorie de chambres. Le client s'engage à payer le prix convenu ou le prix habituellement facturé par l'hôtel pour la chambre d'hôtel et les autres services ou biens. Cela s'applique également aux biens et services achetés par les invités/visiteurs du client (y compris les services auxiliaires tels que la consommation, les appels téléphoniques, etc.) Tous les prix sont indiqués en francs suisses (CHF) et comprennent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) légale. Les tarifs des chambres indiqués ne comprennent pas la taxe de séjour cantonale, qui est perçue au niveau de la destination.

3.2 Les clients doivent être majeurs (18 ans ou plus) et présenter une pièce d'identité valide pour réserver une chambre et effectuer un check-in. Toutes les réservations de chambres individuelles sont soumises aux conditions de paiement du programme tarifaire réservé par le client et confirmé par le Walliserhof. Le Walliserhof se réserve le droit de modifier les prix.

Si le client ne fournit pas un mode de paiement valide au moment de la réservation, l'hôtel a le droit d'annuler la réservation sans préavis jusqu'à la date d'arrivée.

3.3 Le montant total des biens et services dont a profité le client est exigible au plus tard au moment du départ du client, sauf si un paiement anticipé est exigé par le Walliserhof. Les paiements peuvent être effectués par carte de crédit (MasterCard, VISA, American Express, Diners Club, JCB), carte de débit (EC/Maestro, Postcard), Twint ou en espèces.

3.4 Si un client ne se présente pas pour le séjour, le paiement du montant total indiqué sur la confirmation de réservation originale est toujours dû.

3.5 Les clients qui interrompent leur séjour plus tôt que prévu devront payer des frais de départ anticipé. Les frais s'élèvent à 100 % du coût du séjour initialement réservé et restant.

3.6 Les réservations de chambres impliquant 5 chambres ou plus pour les mêmes dates d'arrivée et de départ sont traitées comme des réservations de groupe et sont soumises aux conditions générales pour les événements et les groupes.

4. Chambre d'hôtel

4.1 Les chambres d'hôtel réservées peuvent être occupées par le client à partir de 15h00 le jour d'arrivée convenu.

4.2 Les chambres d'hôtel doivent être libérées par le client au plus tard à 11h30 le jour de départ convenu. Un départ tardif n'est possible que sous réserve de disponibilité et après consultation de la réception, aux conditions suivantes :

Jusqu'à 13h00 : CHF 25.00

jusqu'à 14h00 : CHF 50.00

Jusqu'à 15h00 : CHF 100.00

A partir de 15h00 : 100% du tarif normal de la chambre (prix catalogue)

Si la chambre n'est pas libérée, l'hôtel se réserve le droit de faire valoir son droit à des dommages et intérêts.

4.3 Si les chambres d'hôtel réservées ne peuvent pas être fournies, l'hôtel s'occupe d'organiser un hébergement dans un hôtel de catégorie similaire et de qualité comparable.

5 Force majeure

5.1 Il est considéré qu'aucune des parties ne manque à ses obligations contractuelles dans la mesure où l'exécution de ces obligations contractuelles respectives est empêchée ou considérablement entravée par un événement de force majeure. Dans le cadre de cette disposition, le terme "force majeure" comprend des causes et/ou des événements qui ne sont pas causés par le client, respectivement le Walliserhof, ou qui ne sont pas sous le contrôle du client, respectivement du Walliserhof, donc en particulier : incendie, inondation, tremblement de terre, grève, explosion, émeute, guerre, terrorisme, chute de neige/avalanche, pandémie/épidémie et toute décision des autorités suisses. En sont exclus les maladies et les accidents.

5.2 En cas de situation de force majeure, le client ne peut pas réclamer de dommages et intérêts et/ou de manque à gagner. Dans ce cas, les parties conviennent de reporter le séjour hôtelier à une nouvelle date en fonction des disponibilités du Walliserhof dans un délai de 12 mois à compter de la date de cessation de la force majeure. Les conditions du contrat conclu entre les parties restent applicables sans modification pour cette date de remplacement. La résiliation du contrat n'est pas possible.

5.3 Chaque partie est tenue de notifier à l'autre partie la survenance et la fin d'un cas de force majeure dans les trois jours. La période pendant laquelle le séjour à l'hôtel peut être rattrapé après la cessation de la force majeure commence le jour suivant la notification de la cessation de la force majeure.

6. Directives de sécurité

6.1 Les instructions obligatoires des autorités publiques ainsi que les règlements du Walliserhof, en particulier la libération des voies d'évacuation, le respect de l'interdiction de fumer, etc. doivent être respectés.

6.2 Le client doit s'assurer que le nombre de personnes ayant accès aux types de chambres réservées n'est pas supérieur à celui qui a été annoncé lors du check-in et au nombre autorisé conformément au règlement de l'hôtel. Le nombre maximum de personnes indiqué par l'hôtel fait foi. En cas de violation de ces règles, l'hôtel décline toute responsabilité.

7. Spa

7.1 L'invité est tenu de respecter le règlement du spa et l'étiquette du spa à tout moment. L'étiquette du spa (conditions générales) est publiée entre autres sur la page d'accueil www.walliserhof-saasfee.ch.

7.2 Les annulations de traitements doivent parvenir au Walliserhof au moins 24 heures avant la date du traitement. En cas d'annulation dans les 24 heures précédant la date du traitement, le montant total du traitement prévu sera facturé.

7.3 Les clients sont tenus d'informer le personnel du spa ou les thérapeutes de toute particularité médicale avant le traitement (par exemple, hypertension, problèmes cardiaques, grossesse, allergies, etc.).

8. Responsabilité

8.1 Le client est responsable envers le Walliserhof de tous les dommages, pertes ou autres préjudices causés par lui-même, les voyageurs qui l'accompagnent, les visiteurs ou d'autres tiers. L'hôtel décline toute responsabilité en cas de vol et de dommages matériels causés par un client, des voyageurs qui l'accompagnent, des visiteurs ou d'autres tiers. Toutes les demandes de dommages et intérêts du client à l'encontre de l'hôtel sont exclues dans la mesure où la loi le permet.

8.2 L'assurance des objets apportés par le client est à la charge de ce dernier. L'hôtel peut à tout moment exiger du client la preuve d'une assurance suffisante. Le client s'engage à informer l'hôtel en temps utile de la possibilité d'une perte exceptionnellement élevée.

8.3 Les messages, le courrier et les colis destinés au client sont traités avec soin. L'hôtel se charge de la livraison, du stockage et, sur demande, de l'expédition contre paiement. Cet article fait foi en ce qui concerne la responsabilité.

8.4 Le Walliserhof propose un service de réveil. Il réveille les clients avec soin. Cet article fait foi en ce qui concerne la responsabilité.

8.5 Les dommages et/ou pertes résultant d'un décès, d'une blessure corporelle ou d'une atteinte à la santé, ainsi que les autres dommages et/ou pertes directs ne peuvent être réclamés par le client que si ces dommages ont été causés par un manquement intentionnel ou par négligence grave de l'hôtel. Toute autre responsabilité, notamment en cas de négligence légère ou modérée ou de dommages indirects, y compris le manque à gagner et l'indemnisation des pertes et/ou dommages indirects, est expressément exclue.

8.6 En cas de manquement/imperfection dans les services fournis par le Walliserhof, l'hôtel s'efforce de remédier au manquement dès qu'il se manifeste ou dès qu'une telle imperfection est signalée par un client. La réclamation du client doit être faite immédiatement après la découverte du manquement, sinon tous les droits de garantie sont perdus. L'hôte s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour remédier au manquement et à limiter autant que possible les dommages potentiels.

8.7 Le client est tenu de maintenir l'ordre public. Il s'engage à préserver l'hôtel contre les réclamations de droit civil et de droit public formulées à l'encontre de l'hôtel par les autorités ou des tiers. Il s'engage également à supporter intégralement les frais encourus par l'hôtel dans ce cadre (y compris le manque à gagner, les honoraires d'avocat).

9 Droit applicable / lieu de juridiction

Le contrat est régi exclusivement par le droit suisse. Le lieu d'exécution et de juridiction est Viège. Si certaines dispositions des présentes CG devaient être invalides, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Dans ce cas, la disposition juridiquement invalide sera remplacée par une disposition similaire mais valide.

Saas-Fee, mars 2021